

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 8 décembre, à vingt heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise MATHERON, Maire.

Présents : Laurent LEMAITRE, Emmanuelle PAIS, Lionel PEYRIERE, Stéphanie ARNAUD, Jean-Claude BETTON, Julien CAU, Marie-France COUMANS, Dominique DUMENIL, Jean-Daniel EGEA, Fernand SIMAO, Evelyne VAUDOIS.

Absent : Jérôme DUSFOUR (une partie du Conseil Municipal), Claudine BRESSON, Céline MAURY.

Secrétaire de séance : Camille POURRE

1. Délibérations et Arrêtés :

- **Chats et chiens errants :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission sur la problématique des chiens et chats errants s'est réunie le 19 novembre. Madame Le Maire explique qu'il était important de réagir pour éviter la multiplication des populations canines et félines errantes sur la commune dans le respect du code rural et informe :

- qu'un arrêté a été pris relatif à la gestion des populations canines et félines sur la voie publique et dans les lieux publics,
- qu'une liste de bénévoles a été établie pour aider la municipalité à la capture des animaux et qu'il n'y a plus lieu de faire appel à la SACPA,
- qu'une convention avec la fondation « 30 Millions d'amis » sera prise permettant le financement des stérilisations par celle-ci.

- **Voirie 2015 :**

Madame Le Maire fait un petit rappel du Conseil Municipal du 30/09/14, où il avait été question de délibérer sur le programme voirie 2015 proposé par la CCGPSL, qu'il avait été décidé, à l'unanimité, de valider l'enveloppe globale du devis proposé mais en repassant en revue l'état des lieux des rues/chemins ayant subi les intempéries.

Toujours suite à ces intempéries et à la demande de plusieurs communes sinistrées, la CCGPSL a dû revoir tout le programme voirie et de ce fait, nous demande de reprendre une convention constitutive d'un groupement de commandes publiques.

Le conseil municipal décide de revoir la liste des rues et chemins énumérés sur le programme voirie 2015 et approuve à l'unanimité :

- **Le projet de convention relative à la constitution d'un groupement de commandes publiques entre la CCGPSL et les communes concernées, dont Saint Bazille pour la réalisation du programme voirie 2015 (soit 12 068,70 euros HT pour la commune)**
- **Habilite le maire à signer la convention**
- **Précise que le financement de ce programme sera inscrit au budget 2015 de la commune**

- **Commission Evaluation Transfert :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique doivent se doter d'une commission locale chargée

d'évaluer les transferts de charge. Cette commission est composée de membres des communes concernées ; chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant. En ce qui concerne la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, le conseil de Communauté a décidé que chaque commune dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le conseil municipal approuve la proposition des membres :

- **Titulaire : Julien CAU**
- **Suppléant : Céline MAURY**

• **Centre de Gestion : Adhésion mission de remplacement et convention**

Madame Le Maire expose qu'en l'absence de Camille POURRE, agent au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe, elle a pris contact avec le Centre de Gestion. Il y aurait lieu d'adhérer à la mission remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault qui se charge d'établir le contrat de travail de l'agent mis à disposition, l'établissement de son bulletin de paie et des formalités administratives nécessaires.

Elle indique que la collectivité remboursera au Centre de Gestion le traitement brut global de l'agent, les charges employeurs et versera une participation aux frais de gestion de cette convention une somme égale à 6% du salaire brut versé à l'agent

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion mission de remplacement et la signature de la convention avec le Centre de Gestion.

• **Lancement démarche évaluation risques professionnels**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public depuis 2002.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le document unique est en cours d'élaboration et qu'il devra être transmis au Centre de Gestion afin que la Commission Technique Paritaire le valide.

Le Conseil Municipal décide de :

- **s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels**
- **déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL**
- **autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en oeuvre de cette démarche**

2. Test balayeuse :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un test de balayeuse a été effectué par le service technique de la CCGPSL et communique les résultats :

Pour intervenir sur tout le village (à l'exception d'une partie du chemin des Bruses qui est difficilement accessible au véhicule du fait de son étroitesse), une demi-journée est nécessaire. La CCGPSL propose une convention à hauteur d'un passage par mois au tarif de 2091,60€ par an.

Le Conseil Municipal décide de revoir la proposition et de signer une convention pour une intervention par trimestre.

3. Achats :

- **Présentoirs pour sacs à déjections canines :**
Madame Le Maire propose d'installer dans le hall de la mairie un présentoir à sacs pour déjections canines
Le Conseil Municipal décide de ne pas effectuer cette dépense.

- **Ordinateur portable école :**
Madame Le Maire propose d'acheter un ordinateur pour les besoins de l'école à 671, 29 euros.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer cette dépense.

- **Ordinateur Camille + logiciels : 1116,29 euros**
Madame Le Maire propose d'acheter un ordinateur + logiciels pour les besoins de la mairie à 1116, 29 euros.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer cette dépense.

4. Animations municipales :

Madame Le Maire et la Commission Animations, Vie Associative et Lien Social présente au conseil municipal le calendrier des animations :

- Mardi 9 décembre : Conte de Noël proposé par la Bibliothèque,
- Samedi 13 décembre matin : Traditionnel Atelier de décoration de Boules de Noël en verre soufflé, animé par monsieur ATTARD,
- Mardi 16 décembre : distribution des colis de Noël pour toutes les personnes de plus de 85 ans,
- Vendredi 19 décembre à partir de 18h30 : Décoration du sapin de Noël animée par GIL André et son Orgue de Barbarie, Chants de la Chorale, lettre au Père Noël autour de chocolat ou vin chauds...,
- Dimanche 4 janvier : Vœux de la Municipalité,
- Samedi 17 janvier à 19h : Spectacle Mélando.
- Samedi 31 janvier : Repas des aînés.

5. Questions diverses :

- a) Terrains Serre de Jeannou à la vente :
Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 6 terrains, 4 sont réservés et propose au Conseil Municipal de réfléchir à un nouveau découpage permettant éventuellement d'étendre les lots 4 et 5 qui ne sont pas encore vendus, et peut-être de vendre d'autres lots pour financer les projets en cours.

- b) Bureau mairie : Madame Le Maire explique que les adjoints et conseillers municipaux sont de plus en plus souvent amenés à travailler en Mairie et qu'il y a lieu de réfléchir à une possibilité de créer un bureau en installant une cloison dans le fond de la salle du Conseil Municipal. Le débat est ouvert.

- c) Electrification – Eclairage public Favas : les travaux ont été commandés et devraient être réalisés en début d'année prochaine.

Le Conseil Municipal profite de communiquer certains quartiers qui seraient dans l'obscurité et pour lesquels il faudrait envisager une étude : Draille Font de la Vie (vers les numéros : 3/7 et 30/34) et l'impasse de la Fontaine/passarelle de l'ancien lavoir.

- d) Problèmes de stationnement sur les voies ouvertes à la circulation devant le Foyer et devant la Forge (salle de la garderie municipale). Ce qui a amené le Conseil Municipal à discuter du devenir de la balance à pastières située rue du Languedoc. Pour information, Monsieur LALLEMENT–RELIEF GE a transmis les résultats d'une étude menée sur les réflexions du sens de circulation : il y aurait toujours quelques places de stationnement disponibles à différents moments de la journée.
- e) Signallement : la barrière qui a été installée au « Pont de Reboul » est souvent ouverte.
- f) Problème de tabac à l'Ecole : des parents ont signalé anonymement que l'interdiction de fumer dans la salle des maîtres n'est pas respectée. La municipalité décide de rappeler cette règle à la directrice de l'école afin qu'elle veille à son application.
- g) Extension réseau électrique : Le Conseil Municipal va être amené à prendre une décision pour instituer ou non une PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) – Dans l'attente des résultats de l'étude qui devraient être connus vers le 15 décembre, un prochain conseil municipal doit être fixé avant le 31/12. Madame Le Maire propose de réunir le prochain Conseil Municipal le Mardi 30 décembre 2014 à 20h.
- h) Stéphanie ARNAUD, Adjointe aux affaires sociales informe que :
 - tous les contrats d'Engagement Réciproque établis avec les bénéficiaires du RSA sont désormais instruits par Madame LACOMBE de l'IFAD.
 - la commission est en lien régulier avec l'ADMR et le CLIC
- i) Fernand SIMAO informe le Conseil Municipal qu'une course de VTT « Promenade découverte du Patrimoine Communal » est en cours de préparation pour le dimanche 26 avril de 8h à 14h environ et que 2 parcours seront proposés : 15 et 35 km.
- j) Le conseil remercie le CCFF qui a dégagé un arbre couché au milieu d'un chemin.

La séance est levée à 23h.